

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MICHEL GERMAIN, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
POUR NEUF TERRITOIRES
ET D'UNE RÉSERVE AQUATIQUE POUR UN TERRITOIRE
DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU SAGUENAY–LAC-SAINTE-JEAN
PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 25 avril 2012 à 15 h
Auberge CEPAL
Salle Cascouia
3350, rue Saint-Dominique
Saguenay (Jonquière)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 AVRIL 2012	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
ASSOCIATION DES AMIS DU LAC RÉSIMOND	2
M. Jacques Perron	
M. Camil Ménard	
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD	5
M. Laurent Thibeault	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT	
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN	17
M. Michel Lavoie	
COMMUNAUTÉ MÉTISSE DOMAINE-DU-ROY–SEIGNEURIE DE MINGAN	21
M. René Tremblay	
M. Rémi Grenon	
MOT DE LA FIN	29

**SÉANCE DU 25 AVRIL 2012
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

10 Mesdames et messieurs bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur la consultation du public portant sur les projets de réserves de biodiversité pour neuf (9) territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Je suis Michel Germain et je préside cette Commission d'enquête, et je suis secondé par monsieur le commissaire John Haemmerli.

15 Nous avons commencé les séances hier soir à Saint-Félicien, nous allons donc poursuivre aujourd'hui avec les présentations des mémoires par des participants.

20 Je rappelle que le temps imparti pour la présentation des mémoires est de quinze (15) minutes. Il est important de mentionner que la Commission a eu les mémoires à l'avance, en a pris connaissance, donc nous demandons aux gens d'en faire une synthèse, de faire une synthèse du mémoire lorsque celui-ci est relativement volumineux, pour être équitable envers tous les participants.

25 Et à la suite de la présentation, le cas échéant, quelques minutes pourront être consacrées par la Commission pour échanger avec les présentateurs des mémoires.

30 En fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits, donc un droit de rectification pour vraiment rectifier des faits qui pourraient avoir été prononcés dans les mémoires, ça peut être aussi par la Commission, ça peut être moi qui a dit une mauvaise donnée et quelqu'un veut à ce moment-là rectifier pour corriger.

Donc la rectification s'applique pour tout le monde et s'applique pour les faits. Elle ne s'applique pas à commenter des mémoires, par contre.

35 Les personnes qui désirent faire une rectification doivent s'inscrire au registre auprès de madame Boutin à l'arrière de la salle.

40 J'aimerais également vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu dans les séances précédentes ainsi qu'en première partie développement durable l'audience publique.

Ainsi, aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté pendant la séance, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

45 Je rappelle que les séances sont enregistrées et prises en sténotypie, donc ce sera disponible environ une semaine après la séance.

50 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
ASSOCIATION DES AMIS DU LAC RÉSIMOND

PAR LE PRÉSIDENT:

55 Sans plus tarder, je vais maintenant inviter notre premier participant qui sont des représentants de l'Association des amis du lac Résimond, alors j'invite messieurs Jacques Perron et Camil Ménard à s'avancer à la table.

Bonjour messieurs, à vous la parole.

60 Donc si vous voulez bien vous identifier au départ, là, vous êtes seulement deux (2), mais notre sténotypiste n'est pas ici physiquement, donc pour qu'elle soit capable par après, lorsque vous allez réintervenir, elle va vous reconnaître avec votre voix, alors pour bien mettre les propos à la bonne personne.

65 **PAR M. JACQUES PERRON:**

Alors mon nom est Jacques Perron.

PAR M. CAMIL MÉNARD:

70 Mon nom est Camil Ménard.

PAR M. JACQUES PERRON:

75 Alors comme on n'a pas fait de scénario pour la présentation, étant donné qu'on savait pas un peu comment ça fonctionnait, ce qu'on va vous faire, on va lire notre texte, et puis si ça dérange, en tout cas, vous nous le direz ou peu importe. On n'a pas préparé d'autres scénarios pour la présentation.

80

PAR M. CAMIL MÉNARD:

C'est pas très long d'ailleurs.

85

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, c'est ça, quand le mémoire est court, il y a pas de problème à en faire la lecture, on comprend ça.

90

PAR M. JACQUES PERRON:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "En tant que...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, 3^e ligne, "... en avril 2010.")

95

En 2011! Il y a une erreur dans le texte.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 3^e ligne, "... à Saint-Honoré...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, dernière ligne, "... sur d'éventuels abus.")

100

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vous remercie pour la présentation de votre mémoire. La Commission va en prendre note.

105

Bien entendu, de la façon qu'on va structurer notre rapport, c'est qu'on va faire état des demandes ou des positions des gens, on va faire des synthèses de ça à l'intérieur du rapport. C'est de la façon que nous allons procéder.

110

Nous allons aussi procéder à une analyse des différentes demandes. Bien entendu, c'est pas nous qui prenons les décisions, ça relève, à ce moment-là, du ministre pour les recommandations qu'il va faire au Conseil des ministres, bien entendu, et c'est le Conseil des ministres qui va prendre les décisions sur les statuts, sur la délimitation et aussi la gestion des aires protégées.

115

Mon collègue aurait une question.

PAR LE COMMISSAIRE:

120 La Commission essaie de trier quelque chose depuis la première partie! Beaucoup de gens
avaient des appréhensions sur la coupe de bois, le ministère nous avait dit, bien, dans le fond, sur
l'ensemble des baux, je pense qu'il y a un permis ou je ne sais plus trop, quelque chose
d'équivalent, là vous nous dites, seuls les propriétaires de chalet ont la permission d'effectuer cette
coupe.

125 Donc vous êtes munis des permis nécessaires?

PAR M. JACQUES PERRON:

130 Je l'ai mentionné, la dernière fois qu'on est venu ici, il y a un mois de cela, quand on est
venu, je l'ai mentionné qu'on avait la permission de couper du bois dans notre secteur avec un
permis du ministère des Terres et forêts.

135 Chaque membre fait la demande de coupe de bois, et on a un permis pour le faire, et on le
fait de façon légale. C'est un droit acquis qu'on a eu.

PAR LE COMMISSAIRE:

140 Et si vous ne pouviez plus couper dans la réserve, savez-vous à quelle distance où seraient
situés les plus proches parterres de coupe?

PAR M. JACQUES PERRON:

145 Bien, j'ai aucune idée, là.

PAR M. CAMIL MÉNARD:

150 Non, parce qu'on nous a pas dit justement à quel endroit on pourrait maintenant aller couper
du bois. Ça, on ne le sait pas encore.

Alors lors des rencontres qu'on a eues à Saint-Honoré, la plupart des membres en tout cas
avaient les mêmes appréhensions, alors c'est dans ce but-là.

155 Il faut noter aussi que la plupart des membres ne viennent que l'été, donc c'est pas des
quantités appréciables. C'est quelques cordes de bois.

160 Donc c'est dans cet esprit qu'on disait qu'il y aura pas de danger d'abus, je ne penserais pas d'ailleurs que les membres eux-mêmes soient intéressés à défigurer la forêt dont ils se servent bien.

Alors c'est dans ce but-là qu'on dit, faites-nous confiance, puis je pense que si on continue à faire ce qu'on fait maintenant, bien, il y aurait pas de danger.

PAR LE COMMISSAIRE:

165 Ça va, merci messieurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

170 Alors messieurs, nous vous remercions pour votre mémoire.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter monsieur Laurent Thibeault, maire de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

180 **PAR M. LAURENT THIBEAULT:**

Bonjour.

185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour monsieur.

190 **PAR M. LAURENT THIBEAULT:**

195 Vous savez, en m'en venant tantôt, en partant de Sainte-Rose à m'en venir ici, j'étais en solitaire et j'essayais de réfléchir de quelle façon j'allais résumer en moins de quinze (15) minutes le mémoire à peu près de vingt et une-vingt-deux (21-22) pages, où on fait des recommandations en tout dernier.

200 Il y a une chose que je me suis dit. D'abord, on annonce tout de suite en introduction qu'on est d'accord avec la présence d'une aire protégée sur la rivière Sainte-Marguerite. C'est une rivière exceptionnelle, c'est une rivière où c'est rare que dans un environnement proche d'un grand milieu urbain, on peut trouver encore une rivière à l'état nature, j'allais pour dire sauvage, mais c'est pas bon, c'est un terme qui peut avoir un sens péjoratif, nature, puis qui est aussi, je pense, un bien patrimonial extraordinaire pour notre région et pour le Québec.

205 Je me suis dit aussi, s'il y a une communauté qui pouvait s'objecter fermement à la présence de cette aire protégée là, c'est aussi la communauté, les citoyens de Sainte-Rose, que j'appelle dans mon mémoire mes Autochtones ou nos Autochtones de Sainte-Rose. Il y a pas de sens péjoratif. C'est les premiers habitants qui sont arrivés dans ce territoire-là. C'est le sens qu'on donne aussi au terme Autochtones.

210 Oui, Sainte-Rose aurait pu s'objecter, puis d'une façon ferme. Parce qu'on pourrait dire aussi, assez c'est assez! On a un premier ministre qui avait utilisé ça lors des négociations publiques dans les années soixante-dix, on pourrait l'utiliser aussi, nous autres, de dire, assez, c'est assez!

215 Assez, c'est assez de nous faire encercler par des aires protégées. Sainte-Rose, il y en a cinq (5), dans mon mémoire, mentionnées.

220 Samedi, j'avais un souper avec des amis, puis il y en a un qui m'est arrivé, il dit, monsieur le Maire, êtes-vous au courant qu'entre le lac Résimond puis le lac des Fortin, il y a – attendez, je vais utiliser le terme comme il faut, parce que j'ai la carte là – un refuge biologique? Qu'est-ce qu'un refuge biologique?

225 Bon, ce je prenais un peu la biologie, c'est les êtres vivants ou c'est tout ce qui vit. Ça peut être végétal, ça peut être animal, ça peut être aussi moléculaire, ça peut être cellulaire, donc il y a tout un territoire qui peut s'apparenter à une aire protégée qui serait la sixième autour de Sainte-Rose.

Alors c'est pour ça que je vous dis, assez c'est assez. Ça aurait dû être notre premier réflexe.

230 Lorsqu'on a fait les ateliers en avril dernier, j'avais mentionné le fait qu'on était entouré d'aires protégées. Je peux comprendre que Sainte-Rose, c'est un territoire d'exception. On est membre de l'Association des plus beaux villages, pas par l'architecture des maisons, mais par un environnement exceptionnel de ce village-là sur le fjord du Saguenay.

235 Mais il y a le Parc du Saguenay qui est là, le parc marin, l'aire écologique de Wilbrod-Villeneuve, le Parc des Monts-Valin, on rajoute l'aire aquatique et ce refuge biologique.

240 Bien, vous comprenez, là, que les citoyens de Sainte-Rose en ont soupé de se voir encerclés, de se voir mis dans une espèce de réserve alors que pour les Indiens, on essaie de les sortir des réserves.

245 Les citoyens de Sainte-Rose pratiquent des activités sur l'ensemble du territoire, à proximité du territoire, en contiguïté du territoire. Sur la seule partie ouest de l'aire protégée de la rivière Sainte-Marguerite, on dénombre soixante (60) chasseurs qui fréquentent ça. Il y a des trappeurs, je pense qu'ils sont quatre (4) ou cinq (5).

250 À part de la pêche où anciennement il y avait beaucoup de pratique, en demandant seulement le permis, ils pouvaient fréquenter les lacs, mais là, maintenant, avec les associations, par exemple l'Association de la pêche de la rivière Sainte-Marguerite, il faut passer par cette association-là, puis toute une démarche pour exploiter.

255 Quand on a aussi créé le Parc Saguenay, on a emprunté sur le territoire de la municipalité. On avait fait aussi des belles promesses qu'il y aurait des retombées extraordinaires à la population de Sainte-Rose en ayant un parc.

On a exclu les anses où il y a de l'habitation. Parce qu'au Québec, quand on crée des parcs, on n'aime pas qu'un des éléments de la biodiversité, les humains, les humanoïdes, partagent les espaces de parc, sauf les fonctionnaires qui sont à l'intérieur ou les visiteurs.

260 Puis donc, l'anse à Théophile, l'anse du Milieu, l'anse de la Descente des femmes, l'anse du Tableau, etc., etc., c'est des anses, là, qui constituent le village, ont été exclues.

265 Et je me souviens qu'à l'atelier, à un moment donné quand j'ai mentionné ça, on a dit, bien, pourquoi qu'on ferait pas de Sainte-Rose une aire protégée humanisée? Avant d'acheter ça, je veux savoir quelles sont les conséquences que pourrait en subir la population de Sainte-Rose.

270 Donc ça, c'est un peu mon entrée en matière, de vous dire oui, on aurait pu s'opposer, puis férocement. Si on avait été lundi, je vais vous assurer qu'il y aurait eu une soixantaine, lundi soir, une soixantaine de citoyens de Sainte-Rose qui auraient été ici. En après-midi, les gens travaillent, donc ils ont pas pu venir. Mais qui venaient appuyer le rapport de la municipalité de Sainte-Rose. Parce que c'est pas le rapport du maire, là. C'est le rapport qui a été soumis au conseil municipal et approuvé par le conseil municipal.

275 On a, dans ce mémoire-là, fait une longue exploration. On a même présenté l'aire protégée
puis son environnement en regardant tous les aspects, géographiques, géomorphologiques,
parterres forestiers, cours d'eau, les oiseaux, la faune à quatre (4) pattes, les espèces marines –
j'ai bien dit faune à quatre (4) pattes, parce que j'exclus toujours la faune à deux (2) pattes! Donc
on a présenté, mais c'est pas une présentation qu'on a été copier, là, m'a modestement avouer que
j'ai écrit le mémoire, mais en m'inspirant des citoyens qui m'ont fourni de l'information.

280 On a aussi présenté la municipalité en disant, oui, on est habitué de vivre près de la nature,
les citoyens de Sainte-Rose, on est quatre cent soixante-deux (462), on est habitué de vivre dans
un environnement de nature, puis de la protéger, puis de la respecter.

285 Alors on la présente, mais on présente aussi l'histoire de Sainte-Rose qui n'est pas toujours
rose, qui n'est pas toujours facile. La crise forestière nous a touchés et nous touche encore d'une
façon féroce.

290 Il y a une scierie qui était sur les frontières avec la municipalité de Saint-Fulgence qui, depuis
trois-quatre (3-4) ans, ferme régulièrement, crée un taux de chômage, puis qu'il y a des fois que je
vais vous le dire, je le dis même pas le taux de chômage qu'on a dans la population de Sainte-
Rose, parce que je suis sûr qu'on bat des records sur le plan national, puis quand je parle de
national, pour cette fois-là, je parle de "coast to coast", d'un océan à l'autre.

295 Alors je vais vous dire que la municipalité de Sainte-Rose donc est une municipalité qui vit
sur un territoire depuis plus de cent (100) ans, je dirais même cent cinquante (150) ans, et elle a à
cœur la protection de son environnement.

300 Tout à l'heure, puis c'est pas pour répliquer aux gens qui sont venus avant, lorsqu'on a créé
cette municipalité en 1942, il était prévu d'embarquer le territoire du canton Durocher. Les gens de
l'époque ont dit, mais il y a pas de chemin qui se rend là, puis on le prendra pas. Parce que la
paroisse de Sainte-Rose, la paroisse religieuse incluait ce territoire-là.

305 Puis quand le gouvernement créait les municipalités, il les créait sur le modèle des paroisses
ou le territoire des paroisses, puis là, c'est un historien qui vous parle, OK, puis j'ai fait beaucoup de
recherches dans ce domaine-là. Il créait sur le territoire des paroisses, mais ils l'ont pas pris.

310 Mais là, à l'heure actuelle, je vous l'avoue, et les gens du lac Résimond, ne leur en déplaît,
on est en processus de demander l'annexion de ce territoire-là.

Donc on a aussi émis des opinions et on a aussi émis des recommandations.

315 La première recommandation, puis qui est la base de tout mémoire, à qui confier la protection ou la gestion de cette aire protégée là? Et on vous dit, et on dit au gouvernement, au ministère, vous n'auriez jamais mieux trouvé que les gens qui connaissent le milieu, qui sont à proximité de cette aire protégée là, pour assurer la protection de cette aire protégée là.

320 Et on le demande, et on est clair, on le demande au gouvernement, de regarder de nous le donner.

325 Les municipalités, c'est des créations du gouvernement. Il est en mesure de nous faire ça, de nous accorder une gestion de cette aire protégée là. Quand il crée les enfants de la municipalité, le ministre des Affaires municipales, quand il crée des municipalités, il leur donne un mandat d'aménagement du territoire, de gestion du territoire. C'est ça qu'on a sur nos territoires de nos municipalités. C'est l'organisation, la gestion du territoire.

330 Pourquoi qu'on serait pas capable d'aller gérer la réglementation de cette aire protégée là alors qu'on le reconnaît très bien, etc., puis en allant chercher la collaboration des citoyens comme, je vous le dis, il s'est créé la semaine dernière une association des chasseurs et pêcheurs qui sont en démarche de demander des lettres patentes au ministère des Institutions financières, en vertu du chapitre III de la Loi sur les compagnies, puis on compte déjà une centaine d'adhérents, puis qui veulent partager avec la municipalité la gestion de cette aire protégée là.

335 Donc ce qu'on dit dans notre rapport, regardez cette possibilité-là, parce qu'on est les mieux placés pour le faire, OK!

Ça, c'est le premier élément.

340 Le deuxième, on a regardé très attentivement ce que j'appellerais les interdits. En disant, si le gouvernement fait une aire protégée avec autant d'interdits, il va se retrouver avec un sérieux problème de désobéissance civile.

345 Des gens qui ont toujours fréquenté un territoire, qui ont fait de la chasse, de la pêche, de la coupe de bois, etc., et qui, du jour au lendemain, on leur prive de droits que j'appellerais ancestraux, parce que c'est très populaire de l'utiliser, ce terme-là, de droits ancestraux, m'a vous dire que c'est pas vrai qu'on va y adhérer rapidement!

350 Il y a trois (3) ans, j'étais invité par le président-directeur général de la SÉPAQ, puisque je vous dis également que je suis président de la Table d'harmonisation du Parc Saguenay, à assister à une séance de travail à Duchesnay.

355 Il a demandé à tous les présidents, on était vingt-deux (22) à ce moment-là, là il y en a maintenant vingt-trois (23), de faire une petite allocution de cinq-dix (5-10) minutes. Les vingt et un (21) qui ont parlé avant moi ont été très élogieux dans la façon de gérer les parcs, des tables d'harmonisation, etc.

360 J'avais pas le goût, moi, de dire des choses pour flatter le dos de mon directeur général qui venait, la veille, de me dire: je suis très déçu des gens de Sainte-Rose! Il a été pris des chasseurs à chasser dans le parc. Il a été pris des pêcheurs à pêcher dans les lacs du parc dont le poisson maintenant est tellement abondant, parce qu'on le pêche plus, il n'y a plus d'équilibre, puis qui part, qui va dans le parc. Il a été pris des gens qui ont été couper du bois.

365 Je lui ai répondu, bien, ça s'explique facilement. Quand vous avez créé le parc, vous avez privé les gens de Sainte-Rose d'un territoire, puis d'un territoire important. Et c'est tout à fait normal que ça puisse arriver.

370 Et le ministère a pas beaucoup de personnel pour venir contrôler, il prend un chasseur à un moment donné, le chasseur perd son quatre-roues, ses fusils, puis tout ce qui va, puis ça lui coûte cher. Ils en ont pris un, l'année passée, je pense.

Alors m'a vous dire que sur l'aire protégée qui est là, avec l'ensemble des aires protégées qu'on a sur notre territoire, je suis pas sûr, moi, que le gouvernement – bien, il devra mettre des ressources pour qu'il puisse contrôler.

375 Alors les autres recommandations sont des recommandations qui parlent par exemple des chemins. C'est considérable, les chemins qui ont été faits par des citoyens, etc.

380 On dit dans ça qu'à un moment donné, on ne pourra plus faire d'aménagement, de l'entretien, de bouger le sol, etc., et toute la patente. Est-ce que ça veut dire que plus personne pourra circuler dans ces chemins-là?

385 On dit qu'on pourra pas faire d'aménagement. On est entouré de parcs, nous, puis on pense qu'on peut faire profiter une population qui vient à Sainte-Rose, des touristes, il passe soixante mille (60 000) touristes dans deux (2) à trois (3) mois d'été. Puis ça, c'est régulier.

390 On veut agrandir ou diversifier notre économie qui était basée sur la forêt, avec l'économie touristique, mais on se réduit et on réduit les droits de la population de Sainte-Rose à ne pas pouvoir pratiquer des activités qui seraient payantes s'ils faisaient de l'industrie touristique. Bien là, ça m'inquiète!

395 Si la municipalité de Sainte-Rose est gestionnaire de cette aire protégée là, elle demande aussi la possibilité de faire des équipements. Il y a trois (3) ans, je pense, on a fait un sentier – et je termine sur ça – un sentier qui monte sur une des montagnes les plus extraordinaires de l'aire protégée qui s'appelle la montagne du Chapeau.

400 La montagne du Chapeau, on la voit surtout quand on arrive de Sacré-Cœur et qu'on se dirige vers l'ouest, la voiture semble se diriger dedans! On a investi soixante-dix mille dollars (70 000 \$) pour faire un sentier de quatre kilomètres et demi (4 ½ km) pour que des gens, des touristes puissent aller observer l'une des belles vallées qui est la vallée de l'aire protégée de la rivière Sainte-Marguerite.

405 Mais là, je suis dans ça, elle est dans le territoire, là. Je dis tout simplement qu'on pourra même plus entretenir notre sentier, on pourra plus lancer des gens sur le territoire dans la découverte du territoire. Et d'avoir des aires protégées où seuls les fonctionnaires peuvent en jouir paisiblement, je pense que c'est pas souhaitable.

410 Et ce qu'on dit, donnons-nous une ouverture de profiter ou faire profiter les populations de la jouissance de ces aires protégées là et pas les protéger d'une façon absolue, en disant, il n'y a plus rien à faire.

Alors j'irai pas plus loin. Je vous remercie. J'ai dépassé mon temps?

PAR LE PRÉSIDENT:

415 Je vous ai laissé deux (2) minutes de plus, je vous voyais que vous étiez à la veille de conclure.

PAR M. LAURENT THIBEAULT:

420 Je vous remercie de votre tolérance.

J'aimerais, si vous permettez, déposer le document...

PAR LE PRÉSIDENT:

425 Sans problème.

PAR M. LAURENT THIBEAULT:

430 ... qui viendrait s'ajouter à mon mémoire, à notre mémoire, excusez-moi, quand je dis moi, j'embrasse toute la population de Sainte-Rose à ce moment-là, surtout les dames, j'embrasse donc la population de Sainte-Rose!

435 Mais ce document-là a été produit par les autorités du ministère. Celui qui me l'a confié m'a dit, il faut pas que tu fasses savoir de qui je l'ai eu. Il m'a dit le nom, mais je le dirai pas, OK! Mais il dit, ça vient du ministère, je te le garantis.

440 Et le refuge biologique, bien, j'aimerais bien savoir si c'est une aire protégée, si ça s'ajoute dans le réseau des vingt-six (26) aires protégées qu'il y a au Québec. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

445 Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

450 Monsieur Thibeault, je voulais juste avec vous clarifier un point. C'est celui qui a trait au bail de la plage.

455 Dans le mémoire, vous dites "la Régie intermunicipale de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite a consenti par résolution à céder à la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord un terrain sous bail", est-ce que c'est le même type de bail que les baux de villégiature?

PAR M. LAURENT THIBEAULT:

C'est un bail de villégiature, effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE:

Emphytéotique, quatre-vingt-dix-neuf (99) ans?

PAR M. LAURENT THIBEAULT:

465 Oui, emphytéotique. Et le 4 mai, les trois (3) propriétaires et gestionnaires de la Régie se réunissent pour conclure cette entente-là. C'est évident qu'on va devenir propriétaire.

470 Quand quelqu'un a un bail avec un chalet dans les monts Valin, n'importe où, et qu'il décide de céder sa propriété, donc il déménage pas le chalet, et il peut céder son bail à un autre propriétaire.

C'est exactement la démarche qu'on va entreprendre. Ça répond à votre question?

PAR LE COMMISSAIRE:

475

Oui, ça répond. Là, je vais laisser aller mon collègue, si jamais...

PAR M. LAURENT THIBEAULT:

480

Vous me permettez une chose, OK! Il est fort souhaitable que ce bail-là appartienne à la municipalité de Sainte-Rose, m'a vous dire pourquoi.

485

Il est fréquenté par des gens de Sainte-Rose, c'est la seule plage qu'ils ont dans tout le territoire pour aller faire de la baignade. Il est fréquenté par des touristes qui viennent, c'est une très belle plage, je le reconnais.

490

Et si on laisse personne contrôler cette plage-là, m'a vous dire que je serais très inquiet sur la sécurité de l'aire protégée. Il se fait des feux en n'importe quel temps, que ce soit en sécheresse, n'importe quoi, et l'aire protégée risque d'être menacée par un incendie. Il y a des débris, des bouteilles de n'importe quoi qui se fait là.

Je l'avoue, là, puis c'est la municipalité de Sainte-Rose qui va prendre la responsabilité et les coûts d'entretien de cette plage-là. Et c'est souhaitable que ce soit ainsi, OK!

495

PAR LE COMMISSAIRE:

OK, d'accord. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

500

Très bien, merci. J'aurais un premier point à éclaircir! C'est en début de mémoire, vous avez mentionné que:

505

"Toute reproduction, sauf pour les fins administratives du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et du ministère du Développement durable, de l'aire protégée aquatique de la rivière Sainte-Marguerite, la reproduction, sous format numérique ou analogique, l'adaptation, la

traduction ou la diffusion de quelque manière que ce soit est strictement réservée aux autorités du conseil municipal."

510 C'est pour éclaircir. Donc il semble que vous avez pas d'objection, parce que le Bureau, bien entendu...

PAR M. LAURENT THIBEAULT:

515 Je n'ai plus d'objection, je le diffuse et j'ai permis à des citoyens de le mettre. C'était une prudence, une sagesse de ma part, ça m'arrive d'être sage!

À un moment donné, je disais, il est préférable qu'il devienne pas nécessairement public tout de suite, OK.

520

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est notre politique de toute façon.

525

PAR M. LAURENT THIBEAULT:

Là maintenant, allez-y! Si vous voulez le publier dans les journaux, n'importe où, dans votre rapport, j'ai pas de problème avec ça.

530

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait.

PAR M. LAURENT THIBEAULT:

535

Je pense pas qu'on dise des choses qui sont dans ça qui soient tendancieuses ou encore provocantes, peut-être provocantes des fois, mais il y a rien de tendancieux.

PAR LE PRÉSIDENT:

540

Très bien, alors c'est noté.

En page 3, vous dites, c'est parce que je l'ai pas, à moins que ça manque dans le mémoire, dans la copie que j'ai, c'est écrit "Voir carte en annexe", à deux (2) reprises, à la page 3 par exemple, est-ce que c'est la carte que vous avez déposée? Il semblerait que non.

545

PAR M. LAURENT THIBEAULT:

550 Ce n'était pas la carte qui était déposée. Un des aspects sur lequel j'ai manifesté lors de la première séance une interrogation, puis une inquiétude, moi, dès 2005, le décret gouvernemental a été voté en juillet ou septembre 2005, et dès décembre 2005, j'allais voir c'était quoi cette aire protégée là.

555 Et à ma connaissance, la carte première, il y a bien des territoires qui n'étaient pas inclus, qui sont inclus maintenant. On est à deux cent quatre-vingt-dix-neuf point huit (299,8 km²) ou point cinq kilomètres carrés (298,5 km²).

560 Et je me souviens, dans mon disque dur, qu'il y a deux cent quarante kilomètres carrés (240 km²) au début. La question que je me pose, le gouvernement avait voté un décret gouvernemental, est-ce qu'il en a voté d'autres décrets gouvernementaux, je les ai pas vus, à moins que j'aie dans la Gazette officielle, mais c'est pas une lecture que je me permets de lire avant de me coucher!

565 Est-ce qu'il y a eu d'autres décrets pour arriver à agrandir cette aire protégée là? Et de faire des changements.

570 Je me pose toujours la question, j'ai pas de réponse. Alors c'est pour ça que je dis, j'aurais voulu, et malheureusement, j'ai perdu ces cartes-là initiales. C'est assez bizarre venant d'un archiviste qui a comme métier de classer, de bien classer des documents pour les retrouver, mais là, je l'ai perdue. Je n'ai seulement qu'à aller au ministère pour demander d'avoir le décret officiel qui a été voté en septembre, si je ne m'abuse, 2005.

PAR LE PRÉSIDENT:

575 De toute façon, nous sommes en train de faire, nous de notre côté, un synopsis justement pour comprendre quand est-ce que telle aire protégée a acquis son statut provisoire.

580 Donc il est fort possible qu'on essaie de faire un tableau et qu'on le mette dans le rapport; justement, ça va permettre, pour chaque aire protégée, de voir les différentes dates, et s'il y a plus qu'un décret qui s'applique. On va faire le ménage dedans pour bien comprendre.

PAR M. LAURENT THIBEAULT:

585 D'ailleurs, le décret initial disait que dans les cinq (5) ans, il y aurait des audiences qui permettraient de donner un statut permanent. On est rendu à sept (7) ans, presque sept (7) ans.

Est-ce qu'encore là, il y a eu un autre décret qui a prolongé cette période-là, je le sais pas, j'ai pas de réponse à ça.

590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. J'ai pas vérifié spécifiquement dans ce cas-ci, mais dans certains cas, il y a eu des décrets récents qui ont été adoptés depuis le mois de janvier, à deux-trois (2-3) reprises.

595 Mais on va tout démêler ça, puis probablement qu'on va mettre ça dans le rapport, pour des besoins de clarté.

PAR M. LAURENT THIBEAULT:

600 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

605 Bien entendu aussi, je voudrais revenir sur certains points. Les gens, quand ils font des rapports, bon, ils nous font des propositions, je rappelle que c'est pas nous, la Commission, qui tranchons, c'est le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui fait des recommandations au Conseil des ministres qui, lui, prend la décision finale.

610 La mécanique étant, il y a un statut provisoire, le ministère donc, par l'entremise du ministre, fera des recommandations concernant les statuts permanents de toutes les réserves.

Alors nous, on va essayer de faire de notre mieux pour éclaircir les choses, mais bien entendu, comme je le rappelle, c'est pas nous qui prenons la décision.

615 Mais nous allons exposer, ça, c'est sûr, les différentes problématiques ou les différents problèmes qui nous sont exposés par l'entremise des mémoires.

C'est sûr que des fois, il peut y avoir des demandes qui sont contradictoires bien entendu, mais nous allons humblement soumettre ça à ce moment-là au ministre.

620 Alors je vous remercie pour votre présentation.

PAR M. LAURENT THIBEAULT:

625 Merci.

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter monsieur Michel Lavoie et madame Monique Laberge du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

635 Alors j'en conclus que vous êtes seul!

PAR M. MICHEL LAVOIE:

Effectivement, c'est une très bonne conclusion. Madame Laberge avait un empêchement.

640

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors bienvenue et à vous la parole.

645 **PAR M. MICHEL LAVOIE:**

Merci. Donc je vais procéder à la lecture par certains points, un résumé du mémoire qui a été déposé la semaine dernière.

650 Donc parmi le sommaire des recommandations!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, point 4)

FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, dernière ligne, "... dans leurs activités.")

655

Je pourrais même ajouter que dans le régime d'activités, il y a toujours possibilité d'intégrer certains projets au cas par cas, ce qui peut ouvrir des opportunités de ce côté-là.

Donc je poursuis!

660

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Relativement...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 1^{re} puce, 2^e ligne, "... soient reconsidérées.")

665 Afin de limiter l'effet de bordure et d'assurer la présence de noyaux de conservation efficaces.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 2^e puce, 1^{re} ligne, "Le CREDD recommande...")

670 **FIN DE LA LECTURE (Page 13, 2^e paragraphe, avant-dernière ligne, "... la Société de gestion
environnementale.")**

La Société de gestion environnementale de Dolbeau-Mistassini.

675 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, 2^e paragraphe, avant-dernière ligne, "... et les Verts
boisés...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 13, dernier paragraphe, dernière ligne, "... d'aires protégées.")

680 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est nous qui vous remercions.

685 J'aurais une première question. Ça concerne, vous avez mentionné dans le mémoire qu'il y
avait, selon vous, des besoins en inventaires spécifiques sur l'ensemble du territoire. Surtout si on
tient compte donc de besoins qui peuvent à ce moment-là être similaires pour l'ensemble du
Québec.

690 Alors dans les inventaires spécifiques, outre le caribou forestier, est-ce que vous avez
identifié, à ce stade-ci, des champs à prioriser pour les inventaires spécifiques?

PAR M. MICHEL LAVOIE:

695 Moi, c'était plus par rapport entre autres – évidemment, le mémoire a été élaboré en
consultant le plan de conservation et le document d'information qui était disponible, et puis
également d'autres documents, mais je retrouvais souvent qu'il y avait pas d'inventaire spécifique
qui avait été fait pour aucun des territoires.

700 Donc c'était pertinent selon nous qu'il y ait un inventaire qui soit réalisé par rapport aux
espèces fauniques et floristiques.

705 Pour répondre plus précisément à votre question, je n'ai pas d'exemple ou je n'ai pas
d'espèce que je pourrais énumérer présentement. Je sais que j'ai précisé avec le caribou forestier,
mais il y a également d'autres espèces où est-ce que ce serait intéressant d'intervenir, puis de
mieux documenter, justement dans un but d'éducation et de protection, ultimement.

PAR LE PRÉSIDENT:

710 Donc si je comprends bien, pour débiter, ça pourrait être par exemple des spécialistes du
ministère qui auraient les moyens et les budgets pour aller sur place faire un bon tour d'horizon de
chacun des territoires, pour identifier de façon préliminaire quelles sont les particularités fauniques
et floristiques plus au niveau de la microfaune, par exemple, parce disons, les orignaux, c'est plus
facile à repérer bien entendu. Mais il y aurait un besoin de départ.

715 Parce qu'à un moment donné, il faut essayer de voir par où commencer, bien entendu, pour
éviter, par exemple, pour nous, dans notre analyse, si on veut dire des choses dans ce sens-là, on
va essayer d'être le plus spécifique possible pour arriver avec un peu de matière sur laquelle
travailler, pour dire, bon, il y aurait un intérêt dans tel domaine ou dans tel secteur, plutôt que
d'arriver de façon générale. Parce que si, disons, on veut faire de la recherche générale, alors
720 c'est difficile.

C'est pour ça que je pose la question – je la posais hier aussi à d'autres intervenants – est-
ce que vous avez des suggestions particulières à faire?

725 Si jamais vous avez l'occasion d'en discuter et vous avez de nouvelles suggestions à nous
faire, ce serait apprécié. Alors vous pourrez nous envoyer ça dans les prochains jours, c'est pas
une obligation, mais ce serait apprécié, si vous pouviez nous faire des suggestions spécifiques à
ce moment-là, si vous discutez avec certains de vos partenaires, par exemple.

730 **PAR M. MICHEL LAVOIE:**

C'est très bien. Le but ultime, c'est de bien documenter ces territoires-là pour en avoir une
bonne connaissance.

735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça. Donc dans un premier temps, une connaissance physique, aller sur place avec
des spécialistes.

740 **PAR M. MICHEL LAVOIE:**

On parle d'un travail de longue haleine.

PAR LE PRÉSIDENT:

745

De longue haleine. Donc c'est sûr que c'est pour plusieurs années, mais voir par où commencer.

750

Est-ce que j'aurais d'autres points à éclaircir! J'aurais peut-être un petit point à discuter. On l'a également abordé hier, ça concerne les notions de gestion de l'aire protégée.

755

C'est certain qu'il y a différentes visions qui peuvent être amenées, à savoir qu'est-ce qu'on fait avec les aires protégées. Je mentionnais, bon, le ministère, lui, le ministère du Développement durable vise avant tout à obtenir des témoins représentatifs de la diversité biologique régionale, en fonction de provinces naturelles et autres.

760

Ce que j'en comprends, c'est-à-dire que l'objectif premier du ministère, c'est de laisser faire la nature. C'est-à-dire, je veux protéger la nature, donc je veux laisser la nature aller.

Donc quand on entend – votre compréhension, vous, quand on parle de comité de gestion, votre compréhension à vous, c'est quoi vos attentes face à ces comités de gestion là? C'est pas gérer la nature, donc c'est gérer quoi plus exactement?

PAR M. MICHEL LAVOIE:

765

C'est plus par rapport, quand on parle qu'il devrait y avoir des sommes d'attribuées pour la mise en place d'un comité de gestion où est-ce qu'évidemment, les organismes environnementaux dont je fais partie seraient présents, ainsi que tous les utilisateurs du territoire, c'est d'être inclusif dans cette démarche-là.

770

Donc comme les aires protégées appartiennent, je pourrais m'exprimer ainsi, à l'ensemble de la population, bien, chacun pourrait avoir et a même son mot à dire dans ce cadre de gestion là, que ce soit les autorités municipales, que ce soit certains organismes, à la limite des citoyens.

775

Donc ça peut prendre la forme d'une table de concertation. Évidemment, on n'a pas été jusque-là, c'est plutôt une recommandation, une idée générale encore une fois.

780

Ce sera évidemment pas à nous de trancher, mais pour ce qui est d'une recommandation, ça pourrait prendre la forme, par exemple, d'une table de concertation. Mais encore une fois, il y a des sommes rattachées à ça, évidemment. Tout dépend du financement, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour permettre aux gens de participer.

785

PAR M. MICHEL LAVOIE:

Exactement.

790

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, c'est dans ce sens-là. Alors je vous remercie. Mon collègue n'a pas de question?

PAR LE COMMISSAIRE:

795

Non, ça va.

PAR LE PRÉSIDENT:

800

Donc nous vous remercions pour votre contribution.

PAR M. MICHEL LAVOIE:

Merci à vous.

805

COMMUNAUTÉ MÉTISSE DOMAINE-DU-ROY–SEIGNEURIE DE MINGAN

810

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter les représentants de la Communauté métisse Domaine du Roy–Mingan à s'avancer, donc messieurs René Tremblay et Rémi Grenon.

815

Alors c'est très important, étant donné que notre sténotypiste n'est pas sur place, bien vous présenter pour qu'elle puisse reconnaître, parce que ça va être remis quand même en transcription, donc qu'elle puisse plus facilement vous distinguer pour les fins de transcription, alors bien identifier votre nom en parlant clairement.

820

PAR M. RÉMI GRENON:

Rémi Grenon.

825

PAR M. RENÉ TREMBLAY:

René Tremblay.

Alors ce sera un mémoire verbal, mais il est accompagné de quelques documents, j'aimerais vous en remettre une copie.

830

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît pour la copie, idéalement, la remettre à madame Boutin. On va être sûr de pas la perdre à ce moment-là.

835

PAR M. RENÉ TREMBLAY:

Alors mon nom est René Tremblay, je suis vice-président et porte-parole de la Communauté métisse Domaine-du-Roy–Seigneurie de Mingan.

840

C'est un groupe de Métis, sept mille (7000) Métis, principalement regroupés dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de Charlevoix et de la Côte-Nord.

845

En ce qui concerne la présence de nos gens dans les aires protégées, les Métis de la Communauté métisse Domaine-du-Roy–Seigneurie de Mingan sont présents dans les aires protégées depuis la fin du dix-septième siècle, la fin des années seize cent.

850

Cette présence constante fait suite à plusieurs unions entre des femmes amérindiennes et des hommes eurocanadiens, autour d'un réseau comptant une dizaine de postes de traite dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Charlevoix et de la Côte-Nord.

855

Leurs enfants métis ont développé une culture et un mode de vie distinct où la forêt est pour nous et occupe une place prépondérante et continue jusqu'à nos jours.

Je vous dirais, voici cette présence que le Clan métis Chicoutimi – parce que notre groupe est composé de neuf (9) clans sur le territoire – cette présence que le Clan métis Chicoutimi a répertoriée dans la réserve aquatique Sainte-Marguerite. Or je vous inviterai éventuellement à consulter la carte de cette présence que j'ai greffée ici à notre texte.

860 Elle compte soixante (60) personnes, soixante (60) Métis répartis en vingt-sept (27) groupes.
Nous avons listés en documents les vingt-sept (27) groupes, les personnes, leur numéro de
membre de la Communauté métisse.

865 Nos gens y possèdent des abris que l'on nomme camps dans notre vocabulaire. Chez nous,
les gens qui fréquentent la forêt ont des camps.

870 Ils s'y rendent à plusieurs occasions tout au long de l'année, principalement en VTT et en
motoneige. C'est le cas pour la réserve aquatique Sainte-Marguerite, et c'est également le cas, on
l'a pas documenté, mais on le sait, pour les autres aires protégées. Pour les autres aires
protégées, soit dit en passant, il nous aurait fallu plus de temps et plus de ressources pour
effectuer le travail.

875 Les activités pratiquées par les Métis dans ces aires sont les suivantes! La chasse à
l'original, sa préparation, la coupe et l'alimentation occupent une large place tout au long de l'année
dans la culture et la vie métisse.

880 Si j'avais une image à vous donner pour la caractériser, je vous dirais, les Métis d'ici, les
Métis du Domaine-du-Roy sont les gens de l'original, tout comme les Métis de la rivière Rouge
étaient les gens du bison. Cet animal-là est extrêmement important dans notre vie.

885 Cette chasse-là s'accompagne de celle du lièvre, de la perdrix et des oiseaux migrateurs
dans ces endroits. Nos gens pratiquent la trappe de la martre, du vison, du castor et d'autres
animaux à fourrure.

885 La pêche à la truite et au saumon, activité et chair très prisées par les Métis. Si on parle de
la réserve aquatique, nos gens pratiquent là beaucoup de pêche au saumon, ils adorent le saumon
fumé.

890 La cueillette des petits fruits, champignons, têtes-de-violon, thé du Labrador, gomme
d'épinette, bois de chauffage, bois d'œuvre sont toutes sortes d'activités liées à la cueillette.

895 Nos gens pratiquent évidemment la randonnée à pied, en raquette, à vélo dans le secteur, le
secteur s'y prête très bien.

895 La protection constitutionnelle qui est greffée à ces activités. La pratique des activités
traditionnelles de chasse, pêche, cueillette par les communautés autochtones, les communautés
autochtones, ce sont les communautés indiennes, les communautés inuites dans le Nord et les
communautés métisses. Ces pratiques bénéficient d'une protection constitutionnelle inscrite à
l'article 33 de la Charte canadienne des droits.

900 On sait que la Charte canadienne des droits est constitutionnalisée. Et que les droits
ancestraux et territoriaux sont nommément reconnus aux Indiens, aux Inuits et aux Métis dans la
constitution canadienne.

905 La pratique de nos activités que je viens de vous lister en fait partie. Cette pratique est
menacée. Nos pratiques sont menacées.

910 La pratique de ces activités par nos gens est menacée par l'avènement des aires protégées.
L'accès à nos sites deviendra de plus en plus problématique par les contraintes et interdictions
réglementaires visant les rivières à traverser, nos sentiers à modifier suite à toutes sortes
d'événements, tels que des chablis, le ruissellement, les éboulis et autres événements naturels qui
exigent les contournements.

915 Lorsque les populations d'animaux se déplacent, nos gens se déplacent et nos sentiers se
déplacent également.

Le débroussaillage de nos sites, la coupe de bois pour le maintien, la restauration de nos
camps, leur chauffage est loin d'être garanti. Elle dépend de la bonne volonté de quelques
individus ou organismes de gestion qui peuvent ainsi bloquer pendant longtemps l'accès à nos
activités.

920 Ainsi, la pratique elle-même de certaines activités deviendra de plus en plus difficile, voire
même incertaine.

925 De plus, avec l'avènement des aires protégées, la porte est grande ouverte à la mise en
place ou l'agrandissement de parc national. Ceux-ci sont loin d'être des exemples de tolérance et
d'inclusion à l'endroit des activités que pratiquent nos gens.

930 Assistons-nous ici à la mise en place de petits parcs qui cachent l'avènement de plus
grands? On se pose la question. Une fois qu'on aura, par exemple, créé l'aire protégée Sainte-
Marguerite qui est bordée à l'ouest par le Parc national des Monts-Valin et à l'est par le Parc
national du Saguenay, est-ce qu'éventuellement, il y aura pas un corridor qui viendra remplacer
l'aire protégée et le corridor s'appellera parc national?

935 J'aimerais également vous rappeler la réponse négative du Secrétariat aux affaires
autochtones. C'est la réponse à la question qui a été posée par notre communauté lors de la
première étape de consultation, la première étape de consultation qui s'est tenue à Jonquière.

La réponse est inquiétante. On l'a greffée ici, là, on l'a greffée à notre présentation. Mais en
gros, ce qu'ils nous disent:

940 "Quant à savoir si le gouvernement compte respecter l'avis qui lui a été fourni par FSC
Canada lui demandant de mettre en place des moyens de s'assurer qu'il existe ou non des
communautés métisses, les gens du SAA répondent: "Notez que le gouvernement du Québec
n'estime pas être tenu de répondre à un tel avis et qu'à l'heure actuelle, il n'envisage pas d'y
donner suite."

945 Le Secrétariat aux affaires autochtones nous a donc fait part de sa décision de ne pas
respecter l'avis. Cet avis indique pourtant clairement le chemin à suivre pour consulter les
communautés métisses et ainsi, respecter nos droits. Et là, je vous cite ce qui est écrit dans la
norme FSC, la norme boréale nationale 2004:

950 "Respecter nos droits à posséder, à utiliser et à gérer nos terres, nos territoires et nos
ressources."

955 C'est un devoir que fait la norme FSC, je vous l'ai greffée ici, je vous dis "Voir principe
numéro 3 de la norme boréale nationale de FSC".

L'information nécessaire! Nos gens sont en général mal informés des intentions du
gouvernement. Ils ont besoin d'une consultation spécifique, ce que Québec refuse de faire.

960 Ce gouvernement qui prêche chez nous la vertu écologique devrait pourtant adopter une
attitude exemplaire et respectueuse lorsque vient le temps de parler à la population du territoire.

Ne devrait-il pas commencer par mettre en application les politiques de consultation du plus
grand organisme de certification international en forêt, la Forest Stewardship Council?

965 Les territoires tout près! Plusieurs territoires situés à proximité de l'aire Sainte-Marguerite
sont déjà sous contrôle, avec la présence de trois (3) parcs nationaux: Monts-Valin, Fjord-du-
Saguenay et le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent; trois (3) zecs: la Zec Martin-Valin, la Zec
Chauvin et la Zec de la rivière Sainte-Marguerite; trois (3) forêts rares ou anciennes et deux (2)
réserves écologiques.

970 Ajoutez la réserve aquatique projetée et les forêts de proximité à venir, celles qui nous ont
été annoncées, et nos territoires libres d'accès dans ce secteur sont réduits comme peau de
chagrin, on n'en aura plus.

975 Voici donc les recommandations ou la recommandation que vous fait la CMDRSM, notre
communauté!

980 Pour les motifs précédents, la CMDRSM n'est pas favorable à cette grande opération de
mise en place d'une dizaine d'aires protégées au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Préalablement, nous
demandons au BAPE d'appliquer un moratoire à cet exercice.

985 Ainsi, le gouvernement du Québec pourra respecter nos gens en s'acquittant de son
obligation de consultation et d'accommodement à l'endroit de leur communauté autochtone, la
CMDRSM. Par la suite, nous aurons toujours l'occasion de regarder ensemble quel statut
accorder à quel territoire.

On vous remercie de votre attention.

990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous vous remercions pour votre présentation. Monsieur Haemmerli, avez-vous des
questions ou des précisions?

995 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Non.

1000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors bien entendu, comme j'expliquais aux autres participants aussi, la Commission va faire,
le but, c'est de faire aussi état – c'est une consultation que nous faisons – donc c'est de faire état
de ce que les gens viennent nous dire, dans notre rapport. Alors c'est certain qu'on va rapporter
certains points, on va essayer de noter les points principaux que vous avez soulevés, on va
1005 rapporter ça à ce moment-là au ministre.

Bien entendu, c'est pas nous qui prenons les décisions. Le ministre pourra au moins
prendre connaissance de vos demandes à ce moment-là.

1010 **PAR M. RENÉ TREMBLAY:**

C'est ça, puisque vous êtes un organisme de consultation, c'est ça. Le ministre vous a
délégué comme organisme de consultation.

1015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça. Dans le cas particulier ici, il y a un volet disons prédominant de consultation qu'on pourrait dire par rapport au mandat d'enquête que nous faisons pour des projets particuliers en vertu de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

1020 Ici, il y a un volet dominant donc de consultation, c'est écrit dans la lettre-mandat d'ailleurs. La Commission fait toujours des analyses, donc c'est sûr qu'on regarde l'information, on fait pas seulement la rapporter, on en fait une analyse pour essayer de mieux comprendre et aussi faire mieux comprendre les enjeux qui sont rattachés aux points soulevés, aux problématiques, aux problèmes, aux revendications qui sont soulevées.

1025 **PAR M. RENÉ TREMBLAY:**

Est-ce que vous avez un pouvoir de recommandation?

1030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1035 En fait, le BAPE, ce qu'on lui demande de faire, c'est de faire des avis. Donc le BAPE fait des avis. Dans ce cas-ci par exemple, la loi précise, pour les aires protégées, que le ministre, lui, fait des recommandations au Conseil des ministres, et le Conseil des ministres, c'est lui qui prend la décision sur l'état final de l'aire protégée, ses limites, le plan de gestion de l'aire protégée.

1040 Donc c'est sûr qu'on peut jouer sur la sémantique un peu. Le BAPE émet un avis, fait des constatations, fait une analyse, mais on fait pas formellement des recommandations. Ça appartient au ministre de le faire.

1045 Mais c'est sûr que des fois, comment un avis peut être rédigé, ça peut donner, ça peut suggérer des directions, des choses comme ça. C'est peut-être la nuance que je peux faire par rapport à la recommandation.

Mais c'est sûr que ce qu'on fait avant tout, c'est une analyse de la situation, est-ce que tout est beau, est-ce qu'il y a des revendications, est-ce qu'il y a des demandes, etc. Donc c'est un peu la façon qu'on va travailler pour notre rapport.

1050 C'est sûr qu'à ce stade-ci, le rapport peut être structuré de deux (2) façons en même temps, des demandes plus générales, des sujets plus généraux et ensuite de ça, des sujets spécifiques à un aire protégée. Alors si c'est exclusif à l'aire protégée, donc on en parlerait uniquement dans l'aire protégée, il y aura des sujets plus généraux.

1055 Donc le rapport peut être comme structuré en deux (2) temps. C'est ce qu'on envisage de faire à ce stade-ci.

1060 Mais disons que ça vous donne une idée de quelle façon, nous, nous procédons. C'est pas nous qui pouvons dire, on veut un moratoire ou des choses comme ça. Nous, on peut dire, c'est vert, c'est jaune, c'est rouge, il y a contestation, des choses comme ça.

Donc on avise le ministre. On a un rôle aviseur, un rôle conseil. C'est dans ce sens-là qu'il faut nous comprendre.

Monsieur Haemmerli.

1065 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Puisqu'on est dans l'élément "on rapporte", il y a peut-être un point de précision. Vous avez dit que vous aviez besoin, que votre communauté avait besoin d'une consultation spécifique.

1070 Qu'est-ce que vous appelez ou quels seraient les éléments d'une telle consultation qui serait de nature à rencontrer vos souhaits ou à vous satisfaire?

PAR M. RENÉ TREMBLAY:

1075 Les communautés indiennes, les communautés inuites sont consultées spécifiquement. Ça veut dire que sur un projet comme celui-ci, le gouvernement rencontre spécifiquement la communauté et procède à peu près au même exercice que celui que vous faites à l'heure actuelle. Ils écoutent les demandes de la communauté, les critiques, les analyses de la communauté, pour arriver à s'entendre avec eux.

1080 Or nous, les éléments exacts qu'on a besoin, ça devrait rejoindre les éléments d'accessibilité, accessibilité au territoire, possibilité de maintenir nos installations, possibilité de poursuivre nos activités.

1085 Mais tout ça, ça se fait dans une consultation de vis-à-vis, gouvernement du Québec face à une communauté autochtone. Par exemple, je suis à peu près certain que dans la mise en place des aires protégées prévues ici, le gouvernement du Québec a rencontré spécifiquement les communautés mises en cause, Mashteuiatsh ou Essipit.

1090 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

1095 **PAR M. RENÉ TREMBLAY:**

On remercie beaucoup la Commission de nous avoir écoutés, entendus.

1100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous vous remercions pour votre participation.

PAR M. RENÉ TREMBLAY:

1105 Merci bien. Alors on va laisser un texte à l'arrière.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, s'il vous plaît, à madame Boutin à l'arrière.

1110

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

1115

Donc ceci met fin à la séance de cet après-midi. Nous allons poursuivre avec d'autres présentations ce soir à dix-neuf heures (19 h). Alors je vous invite à revenir ici au même endroit à dix-neuf heures (19 h).

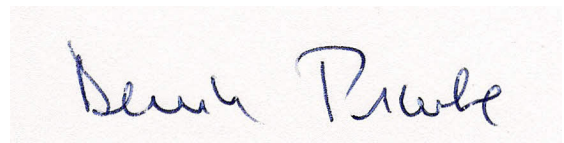
1120

Entre-temps, je vous souhaite un bon souper!

SÉANCE AJOURNÉE AU 25 AVRIL 2012 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

1125

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.



DENISE PROULX, s.o.

1130